



## REVALORISATION DES SALAIRES DE LA FILIERE SOCIO-EDUCATIVE :

**Un arbitrage défavorable de Matignon rendu ce jour pour les  
personnels des SPIP  
qui méprise les missions d'accompagnement socio-éducatif des  
TRAVAILLEUR.EUSE.S DE L'OMBRE !!!!**

*Le 18 février dernier, le premier ministre annonçait publiquement une revalorisation du traitement des  
travailleur.euse.s de l'accompagnement social à hauteur de 183 euros mensuels.*

*Il évoquait son soutien à ces filières et dressait le constat, maintes fois porté par notre organisation  
syndicale, de l'épuisement des professionnel.le.s que nous sommes, poussant aux départs massifs, aux  
carences RH et à l'accroissement des missions et tâches faisant de nous des professionnel.les à bout de  
souffle.*

La CGT IP interpellait en conséquence notre administration lors du CT SPIP du 24 février 2022 des modalités d'application de cette revalorisation à nos services poussant ainsi notre administration de rattachement à porter devant les instances compétentes un argumentaire en faveur des professionnel.le.s intervenant en SPIP.

**MALGRE L'EVIDENCE ET CONTRE TOUTE LOGIQUE, LA DGAFP RESISTE EN  
MEPRISANT LES MISSIONS DES PERSONNELS DES SPIP  
MATIGNON REND DONC CE JOUR UN ARBITRAGE DEFAVORABLE NOUS  
EXCLUANT AINSI DE  
L' ATTRIBUTION DE CETTE REVALORISATION !!!!**

Nous ne pensions pas en arriver là mais il semble nécessaire de rappeler une nouvelle fois à nos gouvernant.e.s le cadre légal dans lequel nous exerçons nos missions.

Le décret statutaire du 30 Janvier 2019 inscrit dans le marbre que « *compte tenu de leur expertise en matière de décision de justice et d'accompagnement socio-éducatif, les CPIP contribuent à la politique d'individualisation des peines ainsi qu 'au développement des alternatives à l'incarcération et des aménagements de peine* ».

Nous ne pensions pas en arriver là mais il semble nécessaire de rappeler à nos gouvernant.e.s que nos grilles indiciaires s'inscrivent pleinement dans les grilles indiciaires de la filière socio-éducative.

Nous ne pensions pas en arriver là mais il semble nécessaire de dénoncer ce nouveau mépris de nos dirigeant.e.s vis à vis de notre engagement et de nos métiers majoritairement féminisés , piétinés et bafoués au sein d'une administration de rattachement et d'un Ministère qui n' ont que faire de porter l'accompagnement socio-éducatif comme préalable indispensable à la prévention d'une éventuelle récidive.

**La coordination des syndicats CGT Insertion et Probation de la DISP de Toulouse exprime son indignation et sa colère.**

**Elle dénonce l'avis défavorable rendu ce jour par Matignon et demande à une révision immédiate de cet arbitrage par le premier Ministre.**

**La coordination des syndicats CGT Insertion et Probation de la DISP de Toulouse entre dès ce jour en mobilisation et appelle l'ensemble de nos collègues syndiqué.e.s et non syndiqué.e.s à rejoindre le mouvement.**

Narbonne , le 24/03/2022